

Bulletin Départemental de la **Fédération Syndicale Unitaire**
(enseignement, éducation, recherche, culture, justice, emploi)
45 rue Parmentier 21000 Dijon
Tel : 03.80.70.14.47 – Mèl : fsu21@fsu.fr
<http://sd21.fsu.fr>

SPECIAL ELECTIONS

Tous les trois ans, les composantes de la FSU (syndicats nationaux, sections départementales, tendances ou courants de pensée) se réunissent en **congrès national**, afin de faire le bilan de la mandature écoulée, de débattre et de se donner collectivement des objectifs pour la mandature suivante.

Avant le congrès de Metz, le congrès départemental de la FSU Côte-d'Or se tiendra les 6 et 7 janvier 2021 au lycée agricole Olivier de Serres à Quetigny. Tout-e syndiqué-e peut y assister, les syndicats et les tendances disposant par ailleurs de mandats de vote qu'elles confieront à des militant-es qui les représenteront. Vous serez informé-es prochainement des modalités concrètes de tenue de notre congrès départemental.

Mais auparavant, place au vote !

Ce bulletin spécial vous fournit le matériel pour le **vote d'orientation départementale**, qui déterminera la répartition des sièges du conseil délibératif fédéral départemental (CDFD) attribués aux tendances, un nombre de sièges identiques étant réparti entre les syndicats nationaux présents en Côte-d'Or.

Ce bulletin fournit également sur le même formulaire **pour les adhérent-es SNES et SNUipp le bulletin de vote d'orientation nationale**.

Selon votre syndicat, vous êtes invité-es à nous envoyer la totalité du bulletin de vote (si vous adhérez au SNES ou au SNUipp) ou seulement la partie départementale, le vote d'orientation national devant être effectué avec le matériel de vote envoyé par votre syndicat.

Cette **période de vote, du 4 au 25 novembre 2021**, est un moment important de vie démocratique de notre fédération : faites entendre votre voix, contribuez au fonctionnement et à l'orientation de la FSU, votez !

Déposé le

29 octobre
2021

21 DIJON-LONGVIC PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

ELECTIONS FEDERALES



SOMMAIRE

- p.1 Edito
- p.2-3 UA/ADU
- P.4-5 Ecole Emancipée
- p.6-7 URIS
- p.8 Les retraités toujours sur le pont !

Ce numéro comporte un formulaire de vote en encart et 2 enveloppes

N° CPPAP : 0625 S 07738 – ISSN 1250-631
Dir. De la Publication : F.CHAMBARLHAC
Imprimé par nos soins. Parution Trimestrielle. Prix 0,31€

Unité & Action, et sans tendance

ADU - pour une FSU Côte-d'Or Active, Démocratique, Unitaire

Un contexte de crise à facettes multiples : sanitaire, économique, sociale, environnementale

Deux années de crise sanitaire mondiale ont confirmé l'impasse des politiques libérales, qui épuisent les ressources, creusent les inégalités et alimentent les tensions nationalistes. Ces deux années de crise confirment, s'il en était besoin, pour le présent et pour l'avenir, l'importance cruciale des services publics, des garanties et des protections sociales, du rôle des États face aux lois du marché capitaliste.

En Europe pourtant la majorité libérale et néo-conservatrice continue à imposer son dogmatisme économique, nourrissant la poussée des nationalismes xénophobes et réactionnaires, instrumentalisant notamment la question des migrant-es, peu nombreux en réalité mais arrêté-es sans pitié aux frontières d'une Europe barricadée et poursuivi-es sur son territoire quand ils et elles réussissent à passer.

En France, le président Macron continue d'imposer sa politique « à droite toute » dans un style très personnel, toujours plus vertical et autoritaire, marginalisant le Parlement, méprisant toute opposition ou expression qui ne valide pas son idéologie, notamment les organisations syndicales qui ne se soumettent pas à ses choix. Les plus pauvres et les plus modestes font les frais de cette politique pensée par les riches et pour les riches et qui poursuit la démolition du modèle social français, hérité du Conseil National de la Résistance. Cette politique accentue la régression de nos libertés publiques, dont la liberté de manifester en toute sécurité. Elle ne répond en rien aux grands défis de notre époque, dont la lutte contre le changement climatique.

La FSU, comme l'ensemble des organisations syndicales, doit poursuivre les mobilisations et rechercher toutes les occasions de rassembler le monde du travail dans les luttes. La recherche et la construction d'alternatives et de perspectives positives passe notamment par le dialogue intersyndical et la construction de l'unité d'action, mais aussi par l'échange, avec les organisations politiques et associatives progressistes, en toute indépendance.

Renforcer la FSU

Aux élections professionnelles de 2018, la FSU avait gagné des voix quand les autres grandes fédérations en perdaient en quantité, et elle avait gagné un siège supplémentaire au Conseil commun de la Fonction publique.

Le congrès de Metz en janvier-février 2022 doit être celui du renforcement de notre fédération à la veille des élections professionnelles de décembre 2022 dans la Fonction publique, qui doivent permettre à la FSU et ses syndicats nationaux de redevenir la première organisation syndicale dans la Fonction publique d'État et de devenir représentative dans la Fonction publique territoriale.

Pour Unité et Action, courant majoritaire de la FSU depuis sa création, la FSU doit poursuivre son projet syndical à visée majoritaire, pluraliste et unitaire, rassembleur et offensif. La FSU doit continuer à élargir son audience par un syndicalisme de terrain au plus près des personnels et de leurs aspirations. La FSU ne pratique pas la politique de la chaise vide et considère les instances et les espaces de discussion dans les ministères, rectorats, directions régionales... comme un des fronts de la lutte pour porter nos mandats, au service des personnels et de l'ensemble de la population.

Le syndicalisme, trop morcelé et trop affaibli, a besoin du plus grand nombre pour être plus efficace, surtout dans le contexte actuel. Unité et Action fait le choix de ne jamais renoncer à chercher ce qui rassemble avant ce qui divise, afin d'établir des rapports de force permettant des mobilisations de grande ampleur et exigeantes en termes de revendications.

Porter un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, c'est inscrire la défense des collègues et des métiers de la fonction publique dans un projet de société plus juste, plus solidaire, où les inégalités femmes-hommes sont combattues avec détermination, où les services publics occupent une place centrale car ce qui fonde une société n'est pas réductible au marché ni à l'individualisme, où les enjeux environnementaux sont pris pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des intérêts vitaux.

Construire un syndicalisme de transformation sociale actif, indépendant et démocratique, développer des dynamiques interprofessionnelles rassemblant largement les salarié-es sur les revendications à construire avec les personnels et les actions à mener : c'est l'objet de notre 10^{ème} congrès, c'est la détermination syndicale d'Unité et Action et de celles et ceux qui soutiennent cette orientation.

Unité & Action, et sans tendance / ADU : pour une FSU Côte-d'Or Active, Démocratique, Unitaire

Courant majoritaire de la FSU depuis sa création, Unité & Action porte une orientation pour un syndicalisme à visée majoritaire, pluraliste et unitaire, rassembleur et offensif. Il assume depuis toujours ses choix d'ouverture aux autres tendances, à l'ensemble des syndiqué-es des syndicats de la fédération, à la diversité des opinions et des approches.

En Côte-d'Or, l'histoire propre de la tendance Unité & Action a conduit à cette dénomination locale « ADU » (pour une FSU Active, Démocratique, Unitaire), dans la tradition de l'ouverture aux camarades sans tendance désireuses et désireux de prendre part à la vie de la section départementale.

Notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale se vit au quotidien en recherchant l'unité syndicale dans l'action (avec la CGT, Solidaires, FO...), en travaillant au sein de collectifs avec des associations et des mouvements citoyens engagés pour les droits humains, le progrès social, la recherche d'alternatives. C'est le cas en Côte-d'Or comme sur tout le territoire : RESF 21, Collectif soutien asile migrant-es, Attac 21...

De même qu'un vote d'organisation fédérale est organisé nationalement pour la constitution du CDFN (conseil délibératif fédéral national), un vote est également organisé pour la constitution du CDFD (conseil délibératif fédéral départemental) de la FSU Côte-d'Or.

Soutenez-nous et confortez cette conception de l'orientation et de l'activité syndicale !

Votez et faites voter pour la liste

Unité & Action et sans tendance, ADU

pour une FSU Côte-d'Or Active, Démocratique, Unitaire.

BLANCHARD Marie-Laure, SNES-FSU

CENAC-GUESDON Peggy, SNESup-FSU

CHEVIET Isabelle, SNES-FSU

CHOULOT Philippe, SNUipp-FSU

CLEMENT Fabian, SNES-FSU

CORDELIER Odile, SNES-FSU

DADOU Véronique, SNES-FSU

DESFORGES Joëlle, SNES-FSU

FAITOT Michel, SNUipp-FSU

FARIZON Isabelle, SNES-FSU

GALLOY Hélène, SNASUB-FSU

GONY Sandra, SNES-FSU

GRENIER Alain, SNES-FSU

GUIDONI-STOLTZ Dominique, SNESup-FSU

GUILLEMOTTE Jean-Luc, SNUipp-FSU

HADER Sarah, SNETAP-FSU

HART-HUTASSE Amélie, SNES-FSU

JACQUES Olga, SNUipp-FSU

MAURAGE Dominique, SNES-FSU

MEIGNAN Youri, SNETAP-FSU

MINOT Virginie, SNEP-FSU

NEVEU Marc, SNESup-FSU

NORMAND Adrien, SNESup-FSU

PAUGET Dominique, SNUTEFI-FSU

PELLETIER Stéphane, SNUEP-FSU

PIERARD David, SNUEP-FSU

ROSSETTO Katia, SNEP-FSU

SACKEPEY Claire, SNEP-FSU

Liste ouverte de soutien à l'École Émancipée

Pour un syndicalisme de lutte contre les politiques néo-libérales

Pour imposer des alternatives de transformation sociale

« Quoi qu'il en coûte » à l'ensemble de la population et au climat... le système enrichit toujours et encore les plus riches

La COP26 sur le climat se déroulera du 31 octobre au 12 novembre à Glasgow. Les puissances économiques et financières, malgré le dernier rapport du GIEC qui confirme la catastrophe écologique, s'engageront-elles dans d'autres voies que celle du profit immédiat ? Un projet alternatif de transformation sociale et écologique sera pourtant la seule issue pour endiguer le réchauffement climatique.

Alors que le gouvernement Macron, pour mieux masquer sa gestion calamiteuse de la crise liée à la COVID, divise la population sur les questions de la vaccination et du passe sanitaire, les sociétés pharmaceutiques augmentent honteusement leurs profits. Aux oubliettes la levée des brevets ! A la trappe les moyens pour l'hôpital public !

La solidarité internationale ne fait pas non plus partie des motivations de notre gouvernement. Au cours des dernières décennies, les Opérations militaires Extérieures (OPEX) n'ont pourtant pas cessé que ce soit en Afghanistan, en Irak, en Libye, en Centrafrique, en Syrie, au Mali, ... Régulièrement les forces françaises s'enlisent aux motifs d'enjeux géopolitiques obscurs avec pour conséquence un abandon des populations vivant dans l'insécurité et le dénuement. Les plus jeunes de ces pays qui tentent de trouver une issue en migrant vers l'Europe, dont la France, se voient refoulés ! Car il n'y a pas là d'enjeux économiques pour nos gouvernants !

Le démantèlement de notre modèle social se poursuit coûte que coûte !

Bien avant la COVID 19, le démantèlement de l'hôpital public avait commencé de façon insidieuse. Malgré ses effets de communication, le gouvernement a poursuivi sa politique. Le secteur public est touché dans son ensemble. Les bas salaires y sont nombreux, la précarité aussi avec le recours de plus en plus fréquent à l'emploi de contractuels. Au vu de l'état de l'hôpital public, des déserts médicaux, des lobbys des labos... Il nous faut des politiques de santé publique sur le long terme, pour l'ensemble de la population, avec une réelle protection sociale. Pourquoi le programme du CNR serait-il voué à l'obsolescence programmée ?

Le gouvernement n'a aucunement l'intention de ré-abonder les moyens des services publics au service du public ! « Action publique 2022 », « loi de transformation de la Fonction Publique », ces grandes envolées gouvernementales veulent placer l'utilisateur au centre de l'action. Cependant la réponse donnée pour y parvenir n'est pas le recrutement d'agent.es de la Fonction Publique mais la rationalisation de l'existant et surtout la dématérialisation de l'accès aux services. Sans compter les nouvelles techniques de management qui ne tendent qu'à réduire drastiquement les effectifs. Lean management, auto évaluation ou évaluation par les pairs, performance par la confiance, toutes ces méthodes sous couvert de développer l'autonomie et de libérer les énergies n'entraînent qu'une dégradation de la santé des personnels, de la cohésion des équipes de travail et du service rendu et démotivent les agent.es jusqu'à leur faire quitter le Service Public.

La relance de la réforme des retraites est toujours d'actualité au prétexte que leur financement ne sera plus possible dans la configuration actuelle ! Une fois de plus, tout système solidaire n'est pas prioritaire ! Les travailleur.euses devraient poursuivre plus longtemps leur activité mais aucun plan de réduction du chômage par le retour à un emploi à temps complet pour toutes et tous et en particulier des plus jeunes n'est envisagé alors même que ces populations sont dans le cœur du cyclone lié à la crise sanitaire et ses conséquences. Ainsi, l'INSEE indique que 715 000 emplois ont été perdus rien qu'au 1er semestre 2020. 54 % des ouvrier.es et 36 % des employé.es ont subi le chômage partiel.

Le plan de relance a favorisé les grandes entreprises sous couvert du maintien du niveau d'emploi et de salaire tandis que les inégalités sociales ne font que se renforcer. Ainsi, la réforme de l'assurance chômage, dont le premier volet est entré en vigueur le 1er octobre aura un effet désastreux sur le niveau de vie des plus précaires puisque certains nouveaux allocataires verront leurs allocations réduites de 20% par rapport au mode de calcul précédent. Cette réforme, mise en œuvre coûte que coûte alors que les hausses du coût de la vie s'amoncellent (carburant, gaz, électricité, inflation), va faire basculer de nombreux.euses chômeur.euses dans la précarité voire la grande pauvreté et n'aura aucun impact sur les contrats courts puisque ceux-ci ne seront taxés que fin 2022.

Les personnes porteuses de handicap, si elles vivent en famille voient leur allocation calculée en fonction du revenu du foyer ! Les aidant.es quant à eux-elles perçoivent une indemnité alors que c'est d'un salaire dont ils, elles ont besoin. –L'égalité d'accès aux services et lieux d'hébergement n'est pas permise aux personnes en perte d'autonomie puisque le niveau d'offre est dépendant de leurs revenus.

Macron et Blanquer terminent la construction de l'École libérale

La politique éducative est régressive : réforme du Bac, Parcoursup, multiplication des outils d'évaluation et de prescription, formation caporalisée, PIAL au service du management de l'école inclusive, gestion de la difficulté scolaire et de l'EPS externalisée, tentative d'externalisation de la santé à l'École, augmentation continue du recrutement de contractuel·les (favorisée par la réforme de la formation initiale), création et renforcement des hiérarchies entre les personnels, expérimentation de la mise en concurrence des structures et des personnels (écoles Marseille ; Contrats Locaux d'Accompagnement). L'école néolibérale construit une école ségréguée au service de l'employabilité d'un côté et de la reproduction, de l'exacerbation des inégalités sociales de l'autre. La profession subit des conditions de travail dégradées et on lui répond par des solutions managériales ! Refuser ce démantèlement, c'est agir pour l'avenir de la jeunesse ! Pour cela il faut aussi militer pour un retour à un vrai budget pour la recherche !

L'avenir de la jeunesse passe aussi par la protection des jeunes en danger. Or, le Code de la Justice Pénale des Mineurs entré en vigueur le 30 septembre, après l'abrogation de l'Ordonnance du 2 février 1945, entérine une politique pénale toujours plus expéditive et répressive. Alors que les enfants et adolescent·es les plus fragiles ont besoin d'une justice protectrice et éducative, la poursuite de la réduction des moyens matériels et humains ne permet plus aux professionnels de répondre aux besoins des jeunes.

La FSU dénonce les situations discriminatoires : Les violences faites aux femmes, les victimes du racisme et des LGBTQIphobies.

La place des femmes dans la société reste à conforter. Alors que la lutte contre les inégalités femmes/hommes avait été déclarée grande cause nationale en 2017, elles ont été les grandes perdantes des plans de relance avec seulement 20% des budgets consacrés aux métiers dit féminins. Pour nombre d'entre elle les confinements ont aussi été synonyme de violences dites "conjugales".

La laïcité : En jouant sur des stéréotypes, des préjugés, la campagne à l'initiative du gouvernement laisse se développer l'idée que le danger principal envers la laïcité repose sur des communautés. Le risque est grand de renforcer racisme et islamophobie. Cette campagne participe d'une volonté de fracturer la société en instrumentalisant encore une fois la laïcité à des fins politiciennes.

Un syndicalisme unitaire et démocratique qui impose une alternative sociale !

La FSU s'inscrit dans un syndicalisme de transformation sociale dans le cadre de ses règles démocratiques, avec des tendances permettant le débat sur les orientations proposées. Le principe d'une majorité de 70% pour adopter une décision oblige à la synthèse et à la prise en compte des positions des syndicats nationaux, des sections départementales et des tendances de la fédération. Cet exercice complexe est la condition d'une approche plus collective des enjeux pour rassembler et impliquer plus largement.

L'École Émancipée s'inscrit dans la volonté de défendre l'intérêt général, les droits sociaux et les services publics. Cela passe par un large rassemblement unitaire et interprofessionnel et le renforcement de l'axe unitaire CGT-Solidaires et FO... chaque fois que c'est possible.

Votez et faites voter pour l'École Émancipée, attachée au syndicalisme de transformation sociale, aux luttes interprofessionnelles et sectorielles et aux nécessaires mobilisations pour créer le rapport de force à même d'imposer d'autres politiques dans un monde d'après juste, écologique, féministe, luttant contre les discriminations...

Philippe Aymard, SNPES-PJJ-FSU
Christine Bidault, SNES-FSU
Francis Chambarlhac, SNUTEFI-FSU
Anne Cordelier, SNU ipp-FSU
Jean-Pierre Debourdeau, SNU ipp-FSU
Patrick Foltier, SNUipp-FSU
Adeline Gaëtan, SNUipp-FSU
Sonia Jendoubi, SNUipp-FSU
Sylvie Ladier, SNICS-FSU
Raymond Maguet, SNUTEFI-FSU
Anne Sophie Rique, SNU ipp-FSU
Jacques Thomas, SNES-FSU

Christine Bernery, SNUipp-FSU
Myriam Bothuyne, SNUipp
Chantal Charles, SNUipp-FSU
Gérard Cothenet, SNES-FSU
Yvette André-Fabre, SNES-FSU
Bénédicte Foulet, SNUipp-FSU
Anne Galjot, SNUipp-FSU
Vincent Kerlouegan, SNUTEFI-FSU
Françoise Lyon, SNUipp-FSU
Mathieu Moreau, SNPES-PJJ-FSU
Cécile Ropiteaux, SNUipp-FSU
Georges Ubbiali, SNES up-FSU

Recrutement immédiat de dizaines de milliers d'enseignants, d'AED, d'AESH, de personnels administratifs, techniques et médicaux, réemploi de tous les contractuels, abrogation des contre-réformes du bac et du lycée.

RENTREE 2021

Après un an et demi de crise sanitaire, le gouvernement n'a décidé aucun recrutement supplémentaire, n'a mis en oeuvre aucune politique pour protéger véritablement agents et élèves. Au contraire, il poursuit et aggrave toutes ses contre-réformes.

Nos élèves ont perdu des millions d'heures de cours (confinement, demi-jauge, manque de remplaçants ...) ! Un immense effort de rattrapage est nécessaire. Cela passe par des recrutements en masse. Le gouvernement a répondu par la suppression de 1883 postes dans le second degré et le refus de réemployer des milliers de contractuels. Depuis 2017, 7470 emplois d'enseignants ont été supprimés dans le second degré, soit l'équivalent de 166 collègues !

RECRUTER MASSIVEMENT : MAINTENANT OU PLUS TARD ?

Depuis maintenant un an, les élus URIS mettent en avant dans toutes les instances de la FSU l'exigence d'un recrutement massif et immédiat d'enseignants, d'AED, de CPE, d'AESH, de personnels administratifs, techniques et médicaux, afin de permettre aux personnels d'assurer pleinement leurs missions et aux élèves de bénéficier d'un enseignement en effectifs allégés avec toutes leurs heures de cours.

Force est de constater que si ces amendements sont parfois repris, le terme « immédiat » est toujours retiré, renvoyant la faisabilité d'une telle mesure à la « prochaine rentrée » ou à une « loi de programmation ». Or demander des demi-groupes sans exiger le recrutement de milliers d'enseignants a conduit à ce que les élèves fassent les frais de l'austérité imposée à l'Éducation Nationale en n'ayant plus que 50 % des cours. Mais c'est maintenant, face au Covid, qu'il faut le recrutement de dizaines de milliers de personnels. L'argent existe : les 560 milliards des plans de relance successifs. En Espagne, 39 000 enseignants ont été recrutés, en Italie 40 000.

FAUT-IL DEMANDER LA REMISE À PLAT DE LA RÉFORME DU BAC OU SON ABROGATION ?

Lors du CDFN de juillet, à notre demande d'exiger l'abrogation de la réforme du lycée il a été opposé la demande de « remise à plat ». Les mots ont un sens. La remise à plat peut permettre de conserver tout ou partie de cette réforme. Demander l'abrogation, c'est demander la suppression de la totalité de cette réforme, notamment l'extension de la part du contrôle continu. C'est demander le retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes.

UN PLAN DE DÉRÉGLEMENTATION GÉNÉRALISÉE

Grenelle de l'Éducation

Des régressions inacceptables en matière de garanties statutaires et de droits des personnels : Création d'un statut de directeur d'école « *conférant autorité décisionnelle et fonctionnelle* », retour de l'avancement au mérite, ...

Le projet de loi Rilhac, actuellement en discussion, vise à mettre en place un statut de directeur d'école, supérieur hiérarchique des collègues. Un tel projet est rejeté par la profession et a déjà été maintes fois combattu par le passé. **La FSU doit exiger le retrait de ce projet.**

Plan « écoles avenir » à Marseille

A Marseille, Macron a annoncé que dans 50 écoles les directeurs pourraient recruter les enseignants. **Il s'agit à la fois de mettre fin à un mouvement des personnels fondé sur des règles communes et de faire exploser le cadre national garant d'un accès égal au service public d'éducation en contractualisant les moyens pour l'École. Ce projet ouvrirait la voie à sa généralisation au niveau national et constituerait une remise en cause majeure de la situation actuelle. Il est massivement rejeté par les enseignants marseillais et l'intersyndicale mobilisés pour en exiger l'abandon immédiat.**

Cités éducatives : véritable laboratoire de la dérégulation

Elles regroupent premier et second degré. Les équipes sont soumises à des contrats d'objectifs, le tout mesuré par des « indicateurs de pilotage ». C'est une territorialisation de l'école.

Plan local d'évaluation (PLE)

Dans le cadre du contrôle continu pour l'obtention du bac, le ministre entend imposer des PLE dans les lycées. Partout les enseignants se mobilisent pour réaffirmer leur liberté pédagogique.

Toutes ces mesures illustrent la politique du gouvernement : faire exploser le statut des personnels et le caractère national de l'École. La FSU doit demander leur retrait.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Comment comprendre que les responsables de la FSU aient signé en mai 2021 l'accord de méthode organisant la négociation sur la protection sociale complémentaire (PSC) ?

Le projet d'accord sur la PSC devrait déboucher sur la signature d'un accord à l'automne. Il acte l'aide à la cotisation à la complémentaire santé pour les actifs : un maigre gain de 15€/ mois. Retraités et contractuels en sont exclus. Ce dispositif brise les solidarités intergénérationnelles actifs-retraités, principe fondateur de la Sécurité Sociale de 1945, et menace toutes les garanties en matière de remboursement des dépenses de santé et prévoyance. Un panier de soins, restrictif, serait institué. C'est une machine de guerre contre la Sécu. **La FSU doit refuser de signer cet accord.**

Les personnels n'acceptent pas la politique de déréglementation généralisée menée par le gouvernement, comme en témoignent les multiples actions et rassemblements qui ont eu lieu devant les rectorats ou les inspections académiques depuis la rentrée. De même, les AESH, avec une large intersyndicale, se mobilisent le 19 octobre pour un vrai statut, un vrai salaire, contre la mise en place de pôles (PIAL) et pour des conditions dignes d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

LE MANDAT DE LA FSU DOIT ÊTRE CLAIR

Il est urgent que la FSU s'adresse aux autres fédérations pour revendiquer dans l'unité :

- **Recrutement immédiat de dizaines de milliers d'enseignants, de personnels administratifs, techniques, médicaux avec la réquisition des locaux nécessaires, et l'annulation des 1883 suppressions de postes dans le secondaire**
- **Un statut de fonctionnaire pour les AESH**
- **Augmentation générale du point d'indice et revalorisation sans « contreparties »**
- **Maintien de notre statut, respect de la liberté pédagogique**
- **Abrogation des réformes du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup : pour le retour à un baccalauréat, premier grade universitaire donnant accès à la filière de son choix, avec des épreuves terminales, nationales et anonymes**
- **Abandon du plan « École d'avenir à Marseille »**
- **Défense de la Sécurité Sociale, non à la signature de l'accord sur la protection sociale complémentaire**
- **Retrait définitif de la réforme des retraites.**

Votez pour la liste

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)

Carine **TOURNEUR** (SNES)

Michèle **BERT** (SNES)

Marie-José **BILLARD-ISCHER**
(SNES)

Antoinette **BONGARD** (SNES)

Philippe **BOUET** (SNES)

Alexandra **BOURSE** (SNES)

Edith **DANRY** (SNES)

Laurent **DELVA** (SNCS)

Isabelle **ELIES** (SNES)

Madeleine **GAILLARD** (SNES)

Patricia **GARCIA** (SNES)

Philippe **GATOUILLAT** (SNES)

Michel **GUENOUX** (SNUTER)

Laurent **GUTIERREZ** (SNES)

Clément **LAUNAY** (SNES)

Sophie **LESSAVRE** (SNES)

Benoît **LEUTREAU** (SNES)

Christophe **PELLERIN** (SNES)

Eldina **RAVEL** (SNES)

Hélène **SERRATRICE-DUFUT** (SNES)

Pierre **VALLET** (SNES)

Sylvie **VALLOO** (SNES)

Alexandre **VIGNAUD** (SNES)

Les retraités toujours sur le pont !

Les mobilisations du 1^{er} octobre ont été globalement satisfaisantes : plus d'une centaine à Dijon, environ 160 000 dans toute la France.

Nous avons exprimé notre colère et notre détermination auprès de l'Etat (audience à la Préfecture) et précisé nos revendications auprès des élus (audience auprès de Rémi Delatte, Yolande de Courçon et Fadila Khattabi/Didier Martin) avant qu'ils ne débattent du PLFSS 2022 (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale). De nombreux retraités quelques jours plus tard ont aussi participé aux manifestations du 5 octobre avec les salariés actifs (à Montbard et Dijon).

Remarquons que la presse locale a, une fois de plus, été totalement absente sur le 1^{er} octobre, contrairement à de nombreuses régions où notre action a été bien couverte.

Mais cela ne saurait suffire et nos revendications demeurent. Aucune avancée sur notre pouvoir d'achat alors que les prix flambent (essence, énergie, produits alimentaires,..). La récente réunion des complémentaires retraites du privé (AGIRC – ARRCO) a confirmé le choix d'une revalorisation des retraites inférieure à l'inflation (1,1%, d'après Mme Khattabi, d'augmentation pour une inflation de 1,5%). La pression sur les salaires et les pensions reste une constante depuis des années quels que soient nos gouvernants.

Le PLFSS 2022, malgré quelques avancées, reste dans la continuité ; la Sécurité Sociale est confrontée à un double défi : une diminution de ses ressources et une augmentation de ses dépenses.

Diminution des ressources avec le chômage et le chômage partiel durant la crise sanitaire, les exonérations de cotisations patronales décidées par l'Etat, la non revalorisation des salaires et pensions, ...

Augmentation des dépenses avec la crise Covid (tests, vaccins, arrêt maladie...) ce qui a généré un surcoût de 18 Milliards en 2020 et 14,8 Milliards en 2021.

Ainsi la Sécu enregistre un déficit de 34,6 Milliards en 2021 et prévoit encore un déficit de 21 Mds en 2022. Cela entraîne un budget contraint et la poursuite des économies, des fermetures de lits dans les hôpitaux (encore 5700 lits supprimés en 2020), les réductions de personnels dont nous avons pu mesurer les effets dramatiques lors de la crise sanitaire.

Autre volet, **l'aide aux personnes âgées** : malgré de gros titres dans la presse locale et nationale (*« Un gros chèque et des postes pour nos aînés »* - BP du 24/9/2021), la réalité est bien différente.

On constate l'abandon (ou le report aux calendes grecques) de la loi sur l'autonomie, promise pour ce quinquennat et en gestation depuis une dizaine d'années.

Le PLFSS prévoit ainsi une enveloppe de 400 Millions (dont 240 pour l'aide à domicile) pour les personnes âgées cette année et prévoit d'atteindre 1,3 Md en 2024. Nous sommes loin des 6 Mds prévus en 2024 par le rapport Libault, publié en 2018. Bien sûr réjouissons nous d'une revalorisation de l'heure d'aide à domicile qui aura un tarif plancher de 22€ de l'heure. Le département de Côte d'Or doit voter cette augmentation le 18 octobre 2021, avec un tarif de 23€ en secteur rural. Pour autant, les sommes qui seront votées concernent l'aide des bénéficiaires, mais pas la revalorisation des personnels qui n'est toujours pas évaluée ni à fortiori budgétée.

Toutes ces annonces et le PLFSS 2022 ne répondent pas aux exigences de l'époque et sont notoirement insuffisantes. On annonce la création de 10 000 emplois supplémentaires sur 5 ans pour les 7200 EHPAD bien loin des besoins réels. De même le tarif national de référence pour les aides à domicile reste en-deçà d'une réelle revalorisation. Qu'en est-il aussi de la qualification et de la formation de ces personnels, des crédits pour la rénovation des EHPAD ...

Ces mesures sont loin de répondre à la nécessité d'une grande loi sur l'autonomie et confortent notre revendication d'un grand service public de l'Autonomie et notre demande de prise en charge à 100% par la Sécu dans la branche maladie.

C'est pourquoi le groupe des 9 réuni le 7 et le 14 octobre dernier a décidé de poursuivre l'action avec une grande manifestation nationale à Paris le jeudi 2 décembre 2021.

Nous préparerons cette manifestation lors de notre **assemblée départementale des retraités Côte d'Or** du mardi 16 octobre 2021, 9h30 au siège du SNUIPP, 45 rue Parmentier, Dijon.

M.Faitot